

Minimark 10/86
4

/NSH.V./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P 73 KIGALI

Kigali, le 7/4/1986

N° 748 /08/01.5/86

A traiter par
Date exp. 8/4/86
N° Classement 6465/1086

✓ Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre
Excellence le compte-rendu de l'entretien que j'ai
accordé en date du 28 mars 1986 à une Délégation
d'hommes d'affaires de Nairobi au Kenya conduite par
Monsieur Pradeep H. Paurana.

Comme Votre Excellence le remarquera,
l'entretien a essentiellement porté sur les possibilités
d'interventions du groupe de Monsieur Pradeep H.
Paurana dans le secteur d'industrie minière au Rwanda.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur
le Président, l'expression de ma plus haute considération.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu.-

Copie pour information à :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances
et de l'Economie
KIGALI
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et des Forêts
KIGALI
- Monsieur le Directeur de l'Office des Cafés
KIGALI

4. Dans sa réponse Monsieur le Ministre s'est déclaré satisfait de la visite de Monsieur Pradeep H. Paurrana au Rwanda et des idées de projets qu'il a pu développer. Il a souligné que le projet de production de la Kaoline et de formulation d'insecticides est très intéressant et très important pour le développement de l'agriculture de notre pays et a demandé à Monsieur Pradeep H. Paurrana de retirer un aide-mémoire de présentation de projet en guise de présentation de celui-ci dans les prochains jours au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat. Pour le talc, Monsieur le Ministre a signalé à ses interlocuteurs que le Rwanda en possède suffisamment et une production pourrait être développée au Rwanda notamment pour des besoins d'exportation au Kenya, ce qui rend le Projet très intéressant pour le Rwanda et pour le Kenya. Il a demandé à l'entreprise de présenter également une étude pour ce projet. Pour l'assistance du groupe de Monsieur Pradeep H. Paurrana aux coopératives de production de la chaux, Monsieur le Ministre a signalé à ses interlocuteurs que cette initiative cadre parfaitement avec la volonté du Gouvernement en matière de promotion des artisans dans le milieu rural.

5. Reprenant la parole, le Directeur de TECHNOSERVE a dit que le groupe de Monsieur Pradeep H. Paurrana estime que la production de la chaux au Rwanda est une activité très rentable surtout que le Rwanda pourrait en exporter vers l'Uganda et le Burundi qui en ont grandement besoin pour leur sucreries.

Il a ajouté que Monsieur Pradeep H. Paurrana compte envoyer des techniciens pour appuyer les coopératives de production de la chaux.

Toujours en matière de production de la chaux, Monsieur le Ministre a soumis à Monsieur Pradeep H. Paurrana la possibilité de créer une société de production de la chaux avec les coopératives déjà engagées dans ce domaine, société qui se verrait attribuer certains gisements de travertins.

Ainsi la société pourrait développer une unité moderne de production de la chaux pour des fins de construction, des fins de production d'engrais, des fins d'utilisation dans certaines usines sucrières ou d'épuration des eaux, etc...

La réponse à cette question fut que pour le moment Monsieur Pradeep H. Paurrana a identifié six à sept petites industries minières qu'on peut installer au Rwanda; les dossiers de projet seront ultérieurement transmis au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat.

A la question de Monsieur Pradeep H. Paurrana de savoir si le Gouvernement Rwandais allait accorder suffisamment de terrain (1,5 ha) pour l'installation de la Société, Monsieur le Ministre a répondu que le terrain suffisant serait octroyé.

.../...